

4 JUIN 2018

Trophée d'Or 2018
MEILLEURE GAMME DE FONDS DIVERSIFIÉS
Établissements spécialisés - sur 3 ans (31/03/2018)



Ce Trophée d'Or 2018 récompense COGEFI Gestion pour sa gamme de fonds diversifiés : **COGEFI FLEX DYNAMIC** et **COGEFI FLEX MODERATE**. Il constitue une nouvelle reconnaissance, après celles déjà obtenues en 2017 et 2018 :

- **CINQ LIPPER FUND AWARDS** en mars 2018 pour :
 - COGEFI FLEX DYNAMIC P, meilleur fonds sur 3, 5 et 10 ans catégorie « Mixed Asset EUR Agg – EuroZone »
 - COGEFI SHORT TERM BOND P, meilleur fonds sur 3 et 5 ans catégorie « Bond EUR Short Term »,
- **CAPITAL FINANCE INTERNATIONAL** « Meilleure équipe de gestion de portefeuille France 2017 » en janvier 2018,
- **L'AGEFI** pour COGEFI FLEX DYNAMIC P, 3^e sur 3 ans, catégorie « Diversifiés Internationaux », en novembre 2017.

Ces récompenses sont le reflet de la capacité de l'équipe de gestion à délivrer de la surperformance dans la durée.

Pour en savoir plus : Charles Bartoli – Directeur commercial COGEFI Gestion – c.bartoli@cogefi.fr

À propos de COGEFI GESTION - Société de Gestion de Portefeuille (agrément AMF GP97090 du 25/09/1997) ayant pour activité la gestion de portefeuilles pour compte de tiers - gestion privée et collective. Son expertise se traduit par des services et produits adaptés aux investisseurs privés comme professionnels. COGEFI GESTION est une filiale du groupe COGEFI.

AVERTISSEMENT - Les OPC sont investis dans des instruments financiers sélectionnés par Cogefi Gestion qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Il est rappelé que tout investissement comporte des risques de perte. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne constituent en aucun cas une garantie de performance ou de capital à venir. Ce document ne constitue ni une offre de vente, ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité du groupe COGEFI. Données à caractère indicatif. Avant tout investissement, Cogefi Gestion recommande de se rapprocher de son conseiller pour une meilleure compréhension des risques et de consulter obligatoirement le DICI des OPC disponible sur www.cogefi.fr. Ces fonds ne peuvent être souscrits par des « US Persons » ou assimilés.